

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 78-69 du 24 mars 1978

portant nomination du Camarade Marius FRANCISCO en qualité de Directeur Général de l'Office Béninois de l'Informatique (O B I).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU l'ordonnance N°77-18 du 8 avril 1977, portant approbation des statuts de l'Office Béninois de l'Informatique (O B I) ;  
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Marius FRANCISCO est nommé Directeur Général de l'Office Béninois de l'Informatique (O B I).

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 mars 1978

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances.

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du  
PRPB 4 MF 2 - OBI 4 - SGG 4  
Ministères 14 SPD 2 IGE et ses  
sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Ch.3  
DPE-DGAJL-INSAE 6 - DB-DCF 2  
Solde 2 - Trésor 4 - BN-UNB 4  
FASJEP 2 Intéressé 1 DPE au  
MFPT 2 - JORPB 1 DI 4